

Liberté Égalité Fraternité



BILAN

du marché du travail en 2020

RÉGION OCCITANIE

Les services de Pôle emploi et de la DREETS, en charge des études et des statistiques, proposent dans cette publication leur analyse commune de la situation du marché du travail en 2020 en Occitanie.

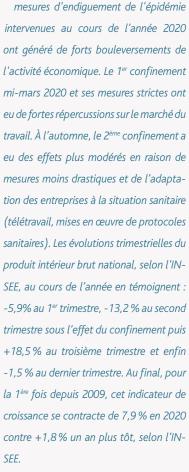
En 2020, la crise sanitaire de la covid-19, aussi brutale qu'inédite, a mis un coup d'arrêt au dynamisme de l'économie régionale observée en 2019. Avec le 1er confinement et les restrictions sanitaires, les impacts sur le marché du travail ont été immédiats en particulier dans les activités liées au tourisme, au commerce, et à la culture, fortement pénalisées par les restrictions sanitaires. Le secteur de l'aéronautique a également beaucoup souffert au cours de l'année 2020. Pour cette filière, moteur de la croissance régionale sur la partie ouest de la région, la crise est historique. Les acteurs de l'aéronautique ont subi la baisse du trafic aérien mondial, réduisant les cadences de production, les dépenses de R&D et d'ingénierie, fragilisant par voie de conséquence les secteurs de l'ingénierie et de l'informatique.

Ainsi fin 2020, l'emploi salarié présente une diminution de l'emploi de 1,0 % sur un an et le nombre de demandeurs d'emploi a dépassé les 600 000 personnes en Occitanie, niveau jamais atteint depuis 1996, début du suivi de la demande d'emploi. La progression de la demande d'emploi s'élève à 5,2 % soit près de 30 000 personnes supplémentaires inscrites à Pôle emploi en catégories ABC par rapport à décembre 2019. Loin des taux de croissance observés lors de la crise économique de 2008/2009 (+16 % en décembre 2009), ce rythme peut paraître modéré ou moins élevé que ce à quoi l'on pouvait s'attendre compte tenu de l'ampleur de la crise subie.

Les mesures gouvernementales (dont l'activité partielle) mises en place pour soutenir les entreprises et l'emploi ont ainsi pleinement joué leur rôle d'amortisseur. Ainsi, deux tiers des établissements ont fait appel au dispositif d'activité partielle, soit près d'un salarié sur deux, même si la saison d'été 2020 « hors confinement » a également permis d'amortir les pertes dans le secteur du tourisme.

La situation est également inédite en ce sens qu'elle fragilise certains publics jusquelà moins concernés par le chômage. En lien avec la situation dans l'aéronautique, les jeunes et les personnes très diplômées ont ainsi été davantage impactées. Dans le même temps, les reprises d'emploi étant plus difficiles, la durée d'inscription au chômage s'est allongée et a entraîné une hausse marquée du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (+11,0 %).

Sur la période à venir, les perspectives de reprise dans l'aéronautique ne se dessinent qu'à moyen terme. Néanmoins, l'enquête sur les besoins de main-d'œuvre (BMO) révèle que près de 250 000 intentions d'embauche sont envisagées par les entreprises en Occitanie pour l'année 2021. Bien que les difficultés de recrutement soient en baisse, les tensions sur le marché du travail demeurent et continuent d'être un enjeu important pour fluidifier le marché du travail. L'ambition du Service Public de l'Emploi dans cette période sera d'intensifier l'accompagnement des jeunes au travers du plan #1jeune1solution et de poursuivre celui des publics les plus éloignés de l'emploi dans un contexte où l'activité économique demeure en dessous de son niveau d'avant crise.



La situation sanitaire et les

Dans ce contexte, la région Occitanie, qui historiquement fait partie des territoires les plus dynamiques de France en matière d'emplois et ce malgré un taux de chômage élevé, n'a pas été épargnée par ce ralentissement économique. L'importante spécialisation de la région dans le secteur de l'aéronautique et dans le domaine du tourisme, tous les deux durement impactés en 2020, expliquent en grande partie cette situation.















LA CRISE SANITAIRE IMPACTE LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Le dispositif d'activité partielle permet de limiter les pertes d'emploi

En 2020, l'ensemble du territoire national a été confronté à une situation inédite et imprévisible au vu des bons résultats économiques observés en 2019. L'Occitanie n'a pas été épargnée. La situation sanitaire et les mesures d'endiguement de l'épidémie ont généré de forts bouleversements de l'activité économique. Les mesures gouvernementales mises en place pour soutenir les entreprises et l'emploi ont permis d'atténuer les destructions de postes mais malgré cela, l'emploi salarié a reculé de 1,0 % sur un an. Cette baisse est la conséquence de deux confinements : le premier confinement s'est traduit par des pertes d'emplois salariés dans tous les secteurs et plus particulièrement dans le tertiaire marchand. Au troisième trimestre 2020, l'assouplissement des restrictions sanitaires a permis à l'emploi de se redresser avec notamment une belle reprise dans le secteur du tourisme sans pour autant compenser les pertes du premier semestre. Le second confinement a de nouveau généré une baisse de l'emploi et de l'activité mais beaucoup plus modérément que lors du premier confinement.

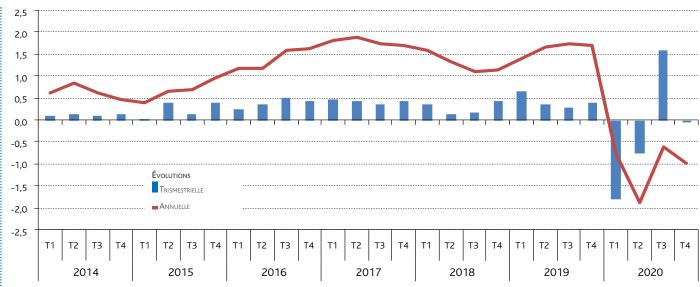
Les entreprises ont dû faire face de façon inédite, à des fermetures temporaires obligatoires, à la généralisation du télétravail et à la mise en œuvre de protocoles sanitaires. Elles ont malgré tout pu faire face, grâce à un très fort recours à l'activité partielle.

L'emploi salarié par secteur d'activité

	OCCITANIE Nbre de salariés Part Évolution annuelle		FRANCE MÉTROPOLITAINE Part Évolution annuelle		
AGRICULTURE	33 053	2 %	+0,4 %	1 %	+0,2 %
INDUSTRIE	223 119	11 %	-1,7 %	12 %	-1,8 %
CONSTRUCTION	121 151	6 %	+2,2 %	6 %	+2,1 %
TERTIAIRE	1 656 236	81 %	-1,2 %	81 %	-1,3 %
TOTAL	2 033 558	100 %	-1,0 %	100 %	-1,2 %

Source: INSEE, estimations d'emploi, données CVS

Évolution de l'emploi salarié



Source: INSEE, estimations d'emploi au 4ème trimestre 2020, données CVS

Note de lecture : au 🕬 trimestre 2020, l'emploi salarié est resté stable par rapport au trimestre précédent, en revanche, il a baissé de 1,0 % par rapport au 🕬 trimestre 2019

L'intérim, considéré comme un indicateur avancé de l'emploi, a fortement chuté en 2020 notamment dans l'industrie et la construction. En fin d'année, le secteur de la construction se porte plutôt bien puisque son niveau d'emploi intérimaire est supérieur à celui d'avant crise.

Évolution du volume de travail temporaire en équivalent temps plein depuis 2007



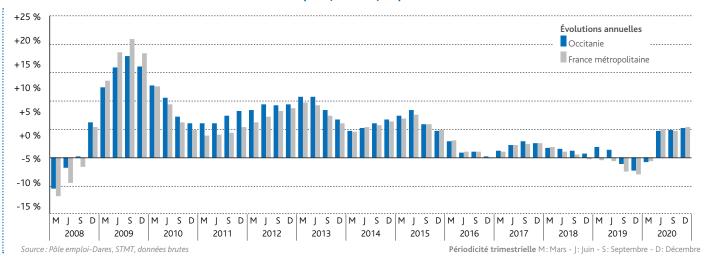
Les projets d'embauche 2020 exprimés avant la crise sanitaire n'ont pas pu entièrement se réaliser du fait du ralentissement économique, néanmoins, les recruteurs prévoient moins de **difficultés de recrutement** pour l'année 2021.

En 2020, 563 000 offres régionales ont été diffusées sur le site de Pôle Emploi dont 231 000 directement confiées à Pôle emploi. En lien avec le ralentissement économique, le nombre d'offres collectées sur l'année 2020 a diminué de 27,3 %. L'industrie est fortement impactée du fait de l'importance de la filière aéronautique. Viennent ensuite les secteurs de l'hôtellerie-restauration, tourisme, loisirs, animation et du commerce, vente, grande distribution touchés par les restrictions d'ouverture.

Au 4^{ème} trimestre 2020, le **taux de chômage** en Occitanie s'établit à 9,3 % de la population active, soit une baisse de 0,2 point par rapport au même trimestre de 2019. Néanmoins, cette baisse s'affiche en trompe-l'œil tout comme au 2^{ème} trimestre 2020 dans la mesure où, durant les confinements, les personnes cherchant un emploi n'ont pas toujours pu faire les démarches nécessaires.

Fin 2020, la région Occitanie totalise **605 000 demandeurs d'emploi** inscrits en catégories ABC à Pôle emploi. La demande d'emploi augmente d'environ 30 000 demandeurs d'emploi de catégories ABC en 2020, soit une évolution à la hausse de 5,2 % contre 5,3 % au niveau national. Cette évolution est malgré tout sans aucune mesure avec celle de +16% observée en 2009. En lien avec la dégradation du marché du travail, la région Occitanie a recensé 395 063 **reprises d'emploi de plus d'un mois** au cours de l'année 2020, soit une baisse de 6,3 % sur un an.

Évolutions annuelles du nombre de demandeurs d'emploi (cat ABC) depuis 2008



Les jeunes ont été plus touchés que leurs aînés par la crise, notamment les jeunes entrant sur le marché du travail au cours de l'année. Pour les soutenir, dès l'été, le plan 1 Jeune 1 solution a favorisé la mise en place de mesures exceptionnelles immédiatement mobilisables par les entreprises et les jeunes. Ce plan, largement déployé durant le second semestre, s'articule autour de 3 priorités: favoriser l'entrée des jeunes dans la vie active, orienter et former les jeunes vers des métiers d'avenir et accompagner les jeunes les plus éloignées de l'emploi. Un grand nombre d'acteurs de la région sont mobilisés à travers ce plan.

L'EMPLOI SALARIÉ EN OCCITANIE

Dans l'analyse qui suit, les emplois intérimaires ont été réaffectés au secteur d'activité de l'entreprise utilisatrice.

En 2020, la crise sanitaire entraîne une diminution de 1,0 % de l'emploi salarié régional

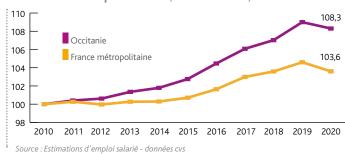
En Occitanie, l'emploi salarié représente 86 % de l'emploi total. Plus d'un tiers des salariés travaillent dans les secteurs non marchands: l'administration publique, l'enseignement, les activités pour la santé humaine, l'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement. Cette proportion n'évolue guère dans le temps. L'agriculture pèse peu dans l'emploi salarié, près des trois-quarts des emplois agricoles étant non salariés.

Dans un contexte socio-économique complexe en 2020, les mesures gouvernementales pour soutenir les entreprises et préserver l'emploi salarié ont permis de contenir les destructions de postes: l'emploi salarié régional diminue de 1,0 % sur un an en Occitanie. Avec 2 millions de salariés au 4ème trimestre 2020, la tendance à l'augmentation de l'emploi régional a été stoppée après 10 ans de hausse. Cette baisse de 1,0 % sur un an est toutefois moins marquée qu'en moyenne métropolitaine (-1,2 %). Elle place la région en septième position du classement des régions ayant le plus souffert de la crise en matière d'emploi. La Corse est la seule région qui gagne de l'emploi sur un an (+1,1 %). Fin 2020, l'Occitanie regroupe 8,2 % de l'emploi salarié national.

Depuis 2010, l'emploi salarié régional a gagné 155530 emplois (+8,3 %). Tous les secteurs sont en progression, sauf la construction qui perd 1000 emplois (-0,8 %). Cette progression de l'emploi régional reste largement supérieure à celle observée en moyenne en France métropolitaine (+3,6 %).

Avec une diminution sur l'année de 3,0 %, l'industrie accuse la plus forte baisse sectorielle de l'emploi et perd 7250 emplois en 2020. La baisse est très sensible dans les deux secteurs industriels phares de la région: la fabrication de matériel de transport (-6,4 %, 3270 emplois détruits) et la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de machines (-4,3 %, 1130 emplois détruits). Le secteur de la fabrication d'autres produits industriels perd 2420 emplois (-2,8 %). En 2020, l'industrie rassemble 236390 emplois soit 11,6 % de l'emploi salarié marchand et non marchand régional.

Évolution de l'emploi salarié (base 100 en 2010)



Avec une légère hausse de 0,8 % de ses effectifs salariés, la construction est le seul secteur marchand qui gagne de l'emploi avec un peu plus de 1000 emplois supplémentaires sur l'année. Fin 2020, le secteur compte 135 560 salariés, soit 6,7 % de l'emploi salarié marchand et non marchand régional.

L'emploi salarié dans le tertiaire marchand diminue de 2,1 %, soit 19280 emplois de moins en 2020. Sans surprise, l'hébergement-restauration est en forte baisse : -11,1 % soit 10270 emplois de moins sur un an. Les activités immobilières perdent 3,0 % de leur effectif salarié (-570 emplois) et les autres activités de service 5,1 % (-5550 emplois). L'emploi dans le commerce est stable avec +0,2 % sur un an.

727460 salariés sont employés dans le secteur non marchand, un emploi qui évolue légèrement à la hausse sur un an (+0,7 %). Le tertiaire non marchand concentre 36,3 % des emplois salariés régionaux.

Évolution de l'emploi salarié par secteur d'activité	4 ^E TRIMESTRE 2020	Évolution annuelle
AGRICULTURE	33 345	0,5 %
INDUSTRIE	236 386	-3,0 %
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	46 259	-0,6 %
Cokéfaction et raffinage, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	34 132	-0,5 %
Fabrications d'équipements électriques, électroniques, informatiques; fabrication de machines	25 550	-4,3 %
Fabrication de matériel de transport	47 492	-6,4 %
Fabrication d'autres produits industriels	82 954	-2,8 %
CONSTRUCTION	135 558	0,8 %
TERTIAIRE MARCHAND	902 151	-2,1 %
COMMERCE, RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	271 051	0,2 %
SERVICES MARCHANDS	631 100	-3,0 %
Transports et entreposage	107 273	-0,2 %
Hébergement et restauration	81 903	-11,1 %
Information et communication	53 993	-1,9 %
Activités financières et d'assurance	52 330	-1,0 %
Activités immobilières	18 182	-3,0 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités de services administratifs et de soutien	213 726	-0,8 %
Autres activités de service	103 692	-5,1 %
TERTIAIRE NON MARCHAND	727 462	0,7 %
TOTAL*	2 034 901	-1,0 %

^{*} intérim réaffecté - Source : Estimations d'emploi salarié - données cvs

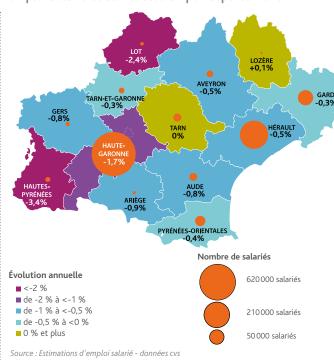
Onze départements de l'Occitanie sur treize perdent des emplois salariés en 2020

Deux départements de la région font partie des dix départements français qui ont perdu le plus d'emplois proportionnellement à leur effectif salarié en 2020 : les Hautes-Pyrénées en 4ème position avec une baisse de l'emploi salarié de 3,4 % et 2520 emplois détruits et le Lot, en 9ème position, qui subit une diminution de 2,4 % de son emploi salarié (1300 emplois de moins). La Haute-Garonne est le 3ème département le plus touché en Occitanie avec 10860 emplois de moins (-1,7 %).

Dans le classement régional, suivent l'Ariège (-0,9 %), le Gers (-0,8 %) et l'Aude (-0,8 %).

Deux départements de la région sont très peu ou pas du tout touchés par la baisse de l'emploi salarié en 2020 : le Tarn et la Lozère.

L'emploi salarié et son évolution par département



Avertissement

À partir du 1^{er} trimestre 2018, le champ des estimations trimestrielles d'emploi a été étendu aux niveaux sectoriel et géographique. Ont ainsi été ajoutés les emplois des salariés du secteur de l'agriculture, de la fonction publique et des particuliers employeurs. Les données ont été rétropolées depuis fin 2010.

Volume et évolution de l'emploi salarié par département fin 2020

	Nombre de salariés	Poids du territoire	Évolution annuelle	
Ariège	45 011	2,2 %	-0,9 %	
Aude	110 443	5,4 %	-0,8 %	
Aveyron	91 699	4,5 %	-0,5 %	
Gard	218 535	10,7 %	-0,3 %	
Haute-Garonne	620 949	30,5 %	-1,7 %	
Gers	57 165	2,8 %	-0,8 %	
Hérault	398 843	19,6 %	-0,5 %	
Lot	53 052	2,6 %	-2,4 %	
Lozère	26 134	1,3 %	+0,1 %	
Hautes-Pyrénées	71 754	3,5 %	-3,4 %	
Pyrénées-Orientales	143 676	7,1 %	-0,4 %	
Tarn	116 636	5,7 %	-0,0 %	
Tarn-et-Garonne	81 004	4,0 %	-0,3 %	
Occitanie	2 034 901	100,0	-1,0 %	

Source : Estimations d'emploi salarié - données cvs Champ : secteurs marchand et non marchand

La baisse de l'effectif salarié dans l'industrie régionale est particulièrement marquée dans les Hautes-Pyrénées (-6,5 %), le Lot (-5,1 %) et la Haute-Garonne (-4,7 %). L'emploi industriel augmente de 1,4 % dans les Pyrénées Orientales, seul département de la région avec une évolution à la hausse dans ce secteur.

Malgré une augmentation en moyenne régionale, les effectifs salariés de la construction diminuent de 0,2 % dans l'Hérault, de 0,6 % dans l'Aveyron et de 2,0 % dans le Gard. Ils augmentent dans tous les autres départements de la région, notamment en Lozère (+6,3 %) dans le Tarn-et-Garonne (+5,6 %) et dans le Gers (+4,9 %).

L'emploi salarié dans le tertiaire marchand (-2,1 % en Occitanie) est en baisse dans tous les départements de la région, de -7,8 % dans les Hautes-Pyrénées (près de -30 % dans l'hôtellerie-restauration) à -0,2 % dans le Tarn.

Dans le tertiaire non marchand, (+0,7 % en région), l'emploi diminue dans trois départements : le Gers (-1,0 %), l'Aude (-0,5 %) et le Lot (-0,3 %). S'il augmente dans les huit autres départements de la région, c'est dans les Pyrénées-Orientales (+1,5 %) et en Haute-Garonne (+1,0 %) que les hausses sont les plus marquées.

L'INTÉRIM

L'emploi intérimaire, première variable d'ajustement des entreprises, chute en 2020

Au 31 décembre 2020, la région Occitanie comptait 51000 intérimaires, soit 2,5 % de l'emploi salarié. En 2020, si l'emploi salarié régional a connu une faible diminution (-1,0 %), la chute de l'emploi intérimaire a été deux fois plus importante en Occitanie (-10,0 %) qu'au niveau national (-5,3 %). Cette évolution a cependant été très différente d'un département à l'autre de la région. En effet, le nombre d'intérimaires est en augmentation dans certains départements, comme le Tarn, le Tarn-et-Garonne, le Gers et la Lozère, alors qu'il diminue en Haute-Garonne et dans le Lot. Ces différences s'expliquent en grande partie par la structure économique des territoires. Sur les 5 600 intérimaires de moins comptabilisés fin décembre 2020, 2000 appartenaient au secteur de la fabrication de matériel de transport principalement implanté dans les départements en baisse.

La durée des missions est restée relativement stable (2 jours en moyenne), mais le nombre de missions proposées aux intérimaires a diminué, passant de 124500 missions par mois en moyenne en 2019, à 104500 en 2020. C'est surtout le volume de travail intérimaire qui a été fortement impacté sur l'ensemble du territoire régional, avec une baisse de 19,0 % du nombre moyen d'équivalents emplois temps plein (EETP) en un an.

Cette baisse a été particulièrement marquée dans l'industrie (-24,5 % en Occitanie et -23,7 % en France) et la construction (-25,6 % en Occitanie et -22,5 % en France) dont une partie de l'activité a été stoppée durant le second trimestre 2020. L'impact de la crise a donc été particulièrement marqué dans la région où la construction concentre plus d'un quart du volume de travail intérimaire (28 % en 2019, contre 20 % au niveau national). Les secteurs de la fabrication de matériel de transport

et autres produits industriels, qui comptabilisent 17 % du travail intérimaire de la région en 2019, ont enregistré une diminution du volume de travail de 29,8 % en un an.

Le commerce et le transport ont également connu une baisse significative (-9,8 % du nombre d'EETP), mais celle-ci a été concentrée sur le 2ème trimestre 2020.

Si le recours à l'intérim est plus faible dans l'hébergement et la restauration, le secteur, fortement impacté par les fermetures administratives, enregistre la plus forte baisse du volume de travail intérimaire en un an (-47,9 %)

Le travail intérimaire est reparti à la hausse au cours de l'année 2020. Entre le 2ème et le 4ème trimestre le nombre d'intérimaires et le nombre d'EETP sont en augmentation dans tous les départements et tous les secteurs d'activité, à l'exception du secteur de la fabrication de matériel de transport.

Évolution annuelle du nombre d'équivalents emplois temps plein (EETP) par secteur en France et en Occitanie



Source : Dares, exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

Évolution annuelle du nombre d'équivalents emplois temps plein (EETP) par secteur en France et en Occitanie

	Nombre d'Intérimaires au 31/12/2020	Évolution annuelle (%)	Nombre moyen d'EETP par mois en 2020	Évolution annuelle (%)
Ariège	971	-9,0	857	-14,7
Aude	2 373	-2,9	2 066	-14,3
Aveyron	2 161	-5,1	1 906	-8,9
Gard	5 254	-6,3	4 514	-13,2
Haute-Garonne	16 399	-19,5	15 229	-26,6
Gers	1 769	4,3	1 500	-12,5
Hérault	9 001	-8,6	7 970	-17,7
Lot	1 337	-12,2	1 187	-23,0
Lozère	243	2,4	197	-8,4
Hautes-Pyrénées	1 972	-8,7	1 677	-17,5
Pyrénées Orientales	3 255	-7,2	2 809	-14,6
Tarn	3 106	7,1	2 539	-11,6
Tarn-et-Garonne	3 170	5,1	2 739	-8,2
Occitanie	51 011	-10,0	45 190	-19,0
France entière	745 528	-5,3	635 858	-18,1
poids Occitanie / France	6,8 %		7,1 %	

Source : Dares, exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim

L'ACTIVITÉ PARTIELLE

Un record de mobilisation de l'activité partielle en 2020 pour préserver l'emploi durant la crise sanitaire

En 2020, la crise sanitaire a ralenti une grande partie de l'activité économique. Afin de protéger au mieux l'emploi salarié, le gouvernement a incité les entreprises à mobiliser le dispositif d'activité partielle. En Occitanie, 121 500 établissements ont obtenu une autorisation des services de l'État à leurs demandes d'activité partielle, pour un total de 656 millions d'heures autorisées sur l'année (contre 3 millions d'heures autorisées en 2019).

Comme les années précédentes, moins de 30 % des heures demandées ont été utilisées par les entreprises, mais le volume d'heures indemnisées en 2020 est le plus haut observé depuis la création du dispositif : 181,6 millions d'heures (contre 920000 en 2019).

Sur l'ensemble de l'année, 115 300 établissements de la région (67 %) ont eu effectivement recours à l'activité partielle et 743 300 salariés (54 %) ont bénéficié du dispositif au moins une fois dans l'année. Les départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault, dont les métropoles concentrent une grande partie de l'activité économique de la région, comptabilisent à eux seuls 54 % des salariés indemnisés pendant l'année. Mais proportionnellement c'est le département de l'Ariège qui a été le plus touché avec 67 % des établissements et 62 % des salariés indemnisés au cours de l'année. À l'inverse la Lozère a été plus épargnée que le reste du territoire régional avec 41 % des salariés indemnisés.

Près de 60 % des salariés indemnisés en Occitanie pendant l'année 2020 travaillaient dans le commerce (19 %), les activités scientifiques (17 %), la construction (12 %) et l'hébergement-restauration (11 %). Ces secteurs emploient près d'un salarié sur deux de la région. Certains secteurs d'activité ont été particulièrement impactés avec plus de deux tiers de leurs effectifs placés en activité partielle. C'est le secteur de l'hébergement-restauration qui présente le taux de recours le plus important

avec 98 % de ses salariés indemnisés au moins une fois pendant l'année 2020. A contrario, le secteur de l'agriculture a connu un faible recours au dispositif avec seulement 14 % des salariés indemnisés.

À partir du mois de juin le recours à l'activité partielle a fortement diminué dans l'ensemble de la région et fin décembre 2020 on comptait 170 000 salariés en cours d'indemnisation, principalement dans les secteurs touchés par des fermetures administratives comme celui de la restauration.

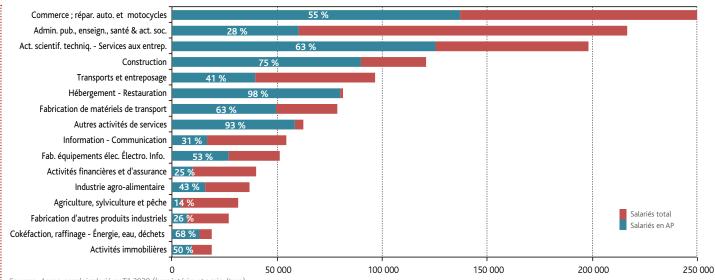
L'indemnisation par département en 2020

	Heures indemnisées (en millions)	Nombre d'établissements indemnisés	ments maximum		
Ariège	3,8	2 714	16 514		
Aude	8,8	6 856	35 491		
Aveyron	7,0	5 561	33 145		
Gard	16,8	13 770	71 417		
Haute-Garonne	67,1	27 951	256 927		
Gers	3,9	3 293	17 381		
Hérault	36,2	25 117	145 881		
Lot	4,2	3 211	18 196		
Lozère	Lozère 1,3		6 676		
Hautes-Pyrénées	Hautes-Pyrénées 6,6		27 472		
Pyrénées Orientales	12,3	9 477	50 624		
Tarn	8,1	6 908	38 779		
Tarn-et-Garonne	5,5	4 429	24 876		
	181,6	115 349	743 379		

Source: DGEFP / DARES SI APART (extraction au 04/05/2021)

L'activité partielle est un dispositif destiné aux entreprises qui connaissent des difficultés temporaires liées à la conjoncture économique, des intempéries ou un sinistre. Le dispositif propose aux entreprises de payer une partie des rémunérations des salariés, en contrepartie d'heures chômées. Le dispositif évite donc des éventuels licenciements.

Part des salariés indemnisés au titre de l'activité partielle pendant l'année 2020



Sources: Accos, emploi salarié au T1 2020 (hors intérim et agriculture)

Insee, Estimations trimestrielles de l'emploi T1 2020 (pour le secteur de l'agriculture) et DGEFP /DARES - SIAPART

LES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT DES ENTREPRISES

Ces éléments sont issus de l'enquête Besoins en Main-d'œuvre (BMO) réalisée par Pôle emploi au 4ème trimestre 2020 en partenariat avec le Crédoc. Malgré un contexte économique incertain, un grand nombre d'entreprises s'est mobilisé pour y répondre. Sur les 178000 établissements interrogés, près de 43700 établissements ont retourné le questionnaire, soit un taux de retour de 25 %. Les projets d'embauche 2020 exprimés avant la crise sanitaire (interrogation des établissements au dernier trimestre 2019) ne se sont que partiellement concrétisés en raison du ralentissement économique survenu. De ce fait, l'année 2019 devient le point de référence pour le calcul des évolutions.

En 2021, les employeurs projettent moins de difficultés de recrutement

Malgré un contexte de ralentissement économique induit par la crise sanitaire, les employeurs de la région envisagent 246 600 intentions d'embauche. Le nombre de projets de recrutement 2021 présente une baisse de 3,6 % au regard des intentions d'embauche déclarées par les entreprises lors de l'enquête BMO 2019 (enquête réalisée avant la pandémie liée à la Covid-19). En parallèle, les entreprises anticipent moins de difficultés à embaucher. En effet, elles estiment que 43 % de leurs projets de recrutement seront difficiles à réaliser en 2021, soit 2 points de moins qu'en 2019. Cette proportion reste néanmoins inférieure au niveau national de 2 points. Après plusieurs années de progression, cette proportion diminue sous l'effet combiné d'un ralentissement économique et d'une maind'œuvre disponible importante sur le marché du travail.

Des disparités sur les difficultés de recrutement existent au niveau départemental. Ces difficultés sont ainsi moins élevées dans les départements du littoral où la main-d'œuvre disponible est plus importante. À l'inverse, l'Aveyron (51 %), les Hautes-Pyrénées (51 %), la Lozère (46 %), le Tarn-et-Garonne (46 %) et la Haute-Garonne (45 %) affichent les taux de difficulté à recruter les plus élevés de la région.

Pour la majorité des familles de métiers, la difficulté à recruter a diminué en 2021 (par rapport à 2019). C'est notamment le

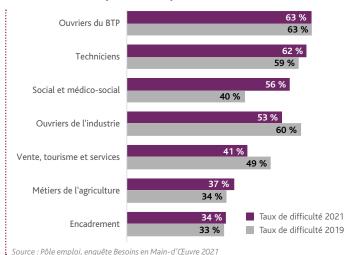
cas pour les métiers de la vente, du tourisme et des services (-8 points) ainsi que pour les ouvriers de l'industrie (-7 points) et les fonctions administratives (-3 points). A contrario, cette difficulté a progressé pour les fonctions liées au social et médico-social (+16 points) et pour l'agriculture (+3 points). Les techniciens en particulier dans la maintenance et l'environnement affichent également une hausse de 3 points de leur taux de difficulté.

Les entreprises de moins de dix salariés et celles de plus de 100 salariés enregistrent le plus faible taux de difficulté (41 %). Ce sont les établissements de 50 à 100 salariés qui affichent le taux de difficulté le plus élevé.

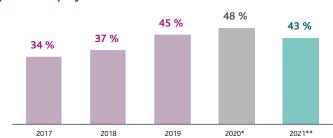
Le métier d'aide à domicile et aide ménagère apparaît comme le premier métier non saisonnier présentant les plus fortes difficultés de recrutement suivi des infirmiers, cadres infirmiers, puéricultrices, des employés de maison, des maçons, plâtriers, carreleurs et des aides-soignants.

La pénurie de candidats et l'inadéquation des profils de ces derniers sont les motifs les plus souvent évoqués par les employeurs pour expliquer leurs difficultés de recrutement.

Taux de difficulté par famille professionnelle



Nombre de projets de recrutement jugés difficiles par les employeurs



Source : Pôle emploi, enquête Besoins en Main-d'Œuvre 2021

^{*} Les projets d'embauche 2020 exprimés avant la crise sanitaire (interrogation des établissements au dernier trimestre 2019) ne se sont que partiellement concrétisés en raison du ralentissement économique survenu. De ce fait, l'année 2019 devient le point de référence pour le calcul des évolutions.

^{**} enquête réalisée fin 2020, dans un contexte de crise sanitaire

ENTRÉES EN FORMATION EN 2020

Financé par l'Etat et la Région, le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) poursuit ses objectifs en 2020, à savoir :

- former 1 million de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés et 1 million de jeunes éloignés du marché du travail entre 2018 et 2022;
- répondre aux besoins des métiers en tension ;
- contribuer à la transformation des compétences, notamment liée aux transitions écologique et numérique.

Plus de 96 700 formations délivrées en Occitanie en 2020

En 2020, l'Occitanie se positionne au 3ème rang des régions de France en matière d'entrées en formation grâce notamment à l'implication importante du Conseil Régional. Ce sont ainsi plus de 96 700 entrées en formation qui ont été recensées au niveau régional soit 10 % des formations en France. Entre 2019 et 2020, le nombre de formations délivrées affiche une progression de 9,5 %, soit plus de 8 400 places supplémentaires.

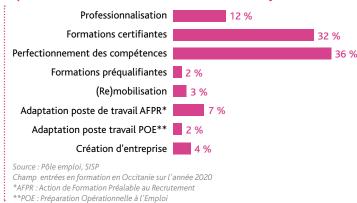
En 2020, les formations de **perfectionnement des compétences** ainsi que celles donnant lieu à une **certification** (diplôme, titre...) arrivent en tête des formations les plus suivies et représentent chacune environ un tiers des formations.

Trois domaines de formation regroupent un tiers des entrées en formation en 2020. Il s'agit des domaines du transport (conduite auto, poids lourd), du développement personnel et professionnel (orientation, bilan...) et de la direction d'entreprise (création d'entreprise, gestion, conseil...).

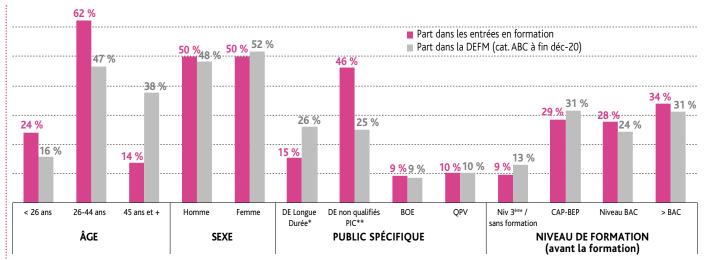
Conformément aux orientations du PIC, une grande partie des formations (46 %) profite aux demandeurs d'emploi peu qualifiés ou ayant un niveau de formation infra-BAC (public PIC). À titre de comparaison, ce public représente 25 % de la demande d'emploi régionale. De même, les jeunes figurent

parmi les publics les plus ciblés (24 % des entrées en formations contre 16 % dans la DEFM). À l'inverse, les seniors entrent proportionnellement peu en formation au regard de leur part dans la DEFM (14 % des entrées en formation contre 38 % de la DEFM). De même, les demandeurs d'emploi de longue durée ont eu peu accès à la formation au cours de l'année 2020: 15 % ont été stagiaires alors que ce public concentre 26 % de la demande d'emploi.

Répartition des entrées en formation selon l'objectif



Répartition des entrées en formation par public et comparaison avec la demande d'emploi



Source : Pôle emploi - SISP

Champ entrées en formation en Occitanie sur l'année 2020

^{*} Demandeurs d'emploi ayant une durée d'inscription à Pôle emploi cumulée de 12 mois et plus en cat. A au cours des 15 derniers mois.

^{**} Demandeurs d'emploi Non Qualifiés au sens du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) : niveau de formation inférieur au Bac ou égal au Bac sans diplôme obtenu.

BOE : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi OPV : Ouartier Prioritaire de la Ville

LES OFFRES D'EMPLOI COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI

Une baisse sensible des offres d'emploi en 2020

En 2020, 562 913 offres régionales ont été diffusées sur le site de pole-emploi.fr dont 230 952 directement confiées à Pôle emploi. La crise sanitaire s'est ressentie sur le marché du travail avec une diminution de 27,3 % du nombre d'offres collectées par Pôle emploi en 2020. L'industrie (-38,2 %) est fortement impactée en raison du poids de la filière aéronautique dans la région. Viennent ensuite l'hôtellerie-restauration, tourisme, loisirs, animation (-36,6 %) et le commerce, vente, grande distribution (-33,9 %) touchés par les restrictions d'ouverture.

Les employeurs du secteur tertiaire sont à l'origine de 86 % des offres collectées. Les services aux entreprises (y compris intérim) représentent 40 % de ces offres et les services aux particuliers (restauration, santé, action sociale...) en concentrent 37 %. Le commerce recense 14 % des offres.

Les offres d'emploi durable, d'une durée de plus de 6 mois, représentent 54 % des besoins formulés par les entreprises. La part des contrats à durée indéterminée baisse de 30 % et atteint 42 % des offres collectées. Les offres d'emploi temporaires (durée comprise entre 1 et 6 mois) représentent, quant à elles, 41 % des offres collectées de la région et les offres d'emploi occasionnelles 4 %. Leurs évolutions annuelles s'établissent de -25 % à -37 %, respectivement pour les offres temporaires et occasionnelles.

Les offres d'emploi collectées par Pôle emploi sont concentrées dans quatre domaines professionnels.

Les employeurs régionaux recherchent en priorité du personnel pour les métiers:

- des services à la personne et à la collectivité: services domestiques, assistance auprès d'enfants, d'adultes, nettoyage de locaux,
- du **commerce**, vente, grande distribution: employés libre-service, commerciaux, assistanat commercial,
- de la construction: maçons, électriciens, manœuvres,
- de l'hôtellerie-restauration, tourisme, loisirs, animation: personnel de cuisine, serveur ou personnel polyvalent en restauration.

Ces domaines professionnels rassemblent les deux tiers des offres d'emploi collectées dans la région.

La part des offres d'emploi durable varie sensiblement d'un domaine professionnel à un autre. Elle est plus faible dans l'Agriculture et pêche, espaces verts, soins aux animaux (29 %) ou l'Art et Façonnage d'ouvrages d'art (35 %) mais nettement plus élevée dans les domaines de la Banque, assurance, immobilier (69 %), du Commerce, vente et grande distribution (66 %) ou de la Communication, média et multimédia (66 %).

Deux départements se répartissent la moitié des offres d'emploi régionales: la Haute-Garonne (30 %) et l'Hérault (22 %). Le Gard se place en troisième position avec 10 % des offres d'emploi collectées.

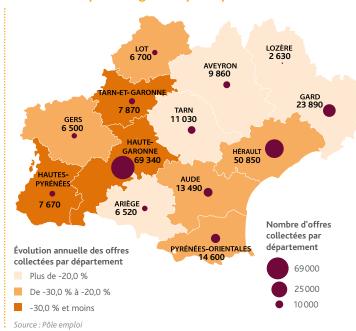
Les évolutions par département s'échelonnent entre -11,3 % pour la Lozère et -36,4 % pour la Haute-Garonne. Trois départements enregistrent un repli de plus de 30 % sur un an, la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées et le Tarn-et-Garonne.

Les offres d'emploi collectées par domaine

Cumul des offres d'emploi sur 2020	Total	Part	Évolution annuelle	dont contrats durables
Services à la personne et à la collectivité	41 141	18 %	-17,1%	65 %
Commerce, vente et grande distribution	31 901	14 %	-33,9 %	66 %
Construction, bâtiment et travaux publics	27 191	12 %	-26,6%	41 %
Hôtellerie-restauration tourisme loisirs et animation	26 943	12 %	-36,6%	51 %
Support à l'entreprise	21 327	9 %	-30,0 %	59 %
Transport et logistique	19 711	9 %	-33,4%	45 %
Installation et maintenance	16 403	7 %	-23,6%	61 %
Santé	16 301	7 %	+4,6%	50 %
Industrie	15 781	7 %	-38,2%	46 %
Agriculture et pêche, espaces verts, soins aux animaux	9 352	4 %	-12,0%	29 %
Banque, assurance, immobilier	2 985	1 %	-23,5%	69 %
Communication, média et multimédia	1 322	1 %	-31,6%	66 %
Art et Façonnage d'ouvrages d'art	324	0 %	-28,5 %	35 %
Spectacle	270	0 %	-42,9 %	56 %
Total offres collectées	230 952	100 %	-27,3 %	54 %

Source : Pôle emploi

Les offres d'emploi enregistrées par département



CARACTÉRISTIQUES DE LA DEMANDE D'EMPLOI

En raison de la crise sanitaire, la demande d'emploi a fortement progressé en 2020

Un nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC jamais atteint en Occitanie.

Après la crise de 2008/2009, la région a vu son nombre de demandeurs d'emploi progresser sensiblement pour finalement augmenter moins vite entre 2015 et 2018 puis fléchir en 2019. En 2020, les effets de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la COVID-19 ont eu un effet visible dès le mois de juin avec une augmentation de la demande d'emploi, et ce malgré le rôle d'amortisseur des dispositifs mis en place par le gouvernement (l'activité partielle notamment).

Depuis le mois de septembre, la région Occitanie a dépassé la barre des 600 000 demandeurs, niveau jamais atteint depuis 1996.

En décembre, 605 100 demandeurs d'emploi sont comptabilisés en Occitanie en catégorie ABC, cela représente un accroissement de près

de 29750 personnes sur un an, soit +5,2 % contre +5,3 % en France métropolitaine. Le premier confinement où l'activité a été fortement impactée s'est traduit par une diminution des personnes ayant exercé une activité réduite (-0,9 % pour les catégories BC), avec en corollaire une forte augmentation des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A (+8,8 %). Fin 2020, les demandeurs n'ayant exercé aucune activité réduite au cours du mois représentent 65 % du total des inscrits en catégories ABC.

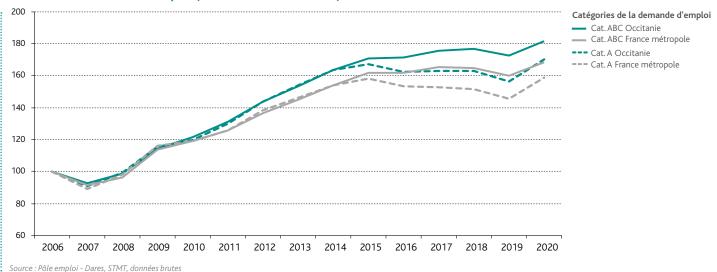
En intégrant les catégories D et E, on obtient un total de **677920 demandeurs d'emploi dans la région.** Ces deux catégories recensent 72 830 inscrits à Pôle emploi, en diminution de 1,6 % sur un an.

Demande d'emploi en fin de mois par catégorie

EFFECTIFS	EFFECTIFS	Part (%)	annuelle
575 320	605 090	89 %	+5,2 %
361 470	393 160	58 %	+8,8 %
76 500	73 970	11 %	-3,3 %
137 350	137 960	20 %	+0,4 %
74 030	72 830	11 %	-1,6 %
34 030	37 620	6 %	+10,5 %
40 000	35 210	5 %	-12,0 %
649 350	677 920	100 %	+4,4 %
	575 320 361 470 76 500 137 350 74 030 34 030 40 000	575 320 605 090 361 470 393 160 76 500 73 970 137 350 137 960 74 030 72 830 34 030 37 620 40 000 35 210	575 320 605 090 89 % 361 470 393 160 58 % 76 500 73 970 11 % 137 350 137 960 20 % 74 030 72 830 11 % 34 030 37 620 6 % 40 000 35 210 5 %

Source : Pôle emploi - Dares, STMT, données brutes

Évolution de la demande d'emploi (indice base 100 en 1999)



11

Une hausse de la demande d'emploi dans la grande majorité des domaines de métiers

En 2020, l'augmentation de la demande d'emploi touche toutes les familles professionnelles à l'exception des métiers

En lien avec la crise sanitaire, les besoins de recrutement dans les fonctions liées à la santé sont plus présents, avec en corollaire, la baisse du nombre de demandeurs d'emploi recherchant un emploi dans ce secteur (-1,2 % sur un an, soit -275 demandeurs d'emploi). Trois métiers contribuent particulièrement à cette baisse: les soins infirmiers généralistes, les personnels polyvalents hospitaliers et les soins d'hygiène et de confort des patients.

À l'inverse, les métiers de l'industrie sont les plus fortement impactés. Ils accusent une hausse de 11,3 % soit près de 3100 demandeurs supplémentaires sur un an. Les métiers contribuant particulièrement à cette progression sont des métiers rattachés à des fonctions d'encadrement: management ingénierie études, R&D industriel et management et ingénierie de production.

Les métiers de la communication sont également durement touchés avec une progression annuelle de 10,9 % (+1150 demandeurs d'emploi) suivis par les métiers de la banque, assurance, immobilier avec +10,5 % (soit +710 demandeurs d'emploi).

Les publics les plus éloignés de l'emploi sont fortement touchés par la crise sanitaire, ces publics ayant davantage de difficultés pour retrouver un emploi dans un contexte de forte main-d'œuvre disponible. En particulier, les bénéficiaires du RSA (+12,9 %) et les demandeurs d'emploi de longue durée (+11,0 %) figurent parmi les publics les plus affectés. En lien avec le ralentissement du secteur aéronautique, cette crise sanitaire possède la spécificité de toucher les jeunes et les plus diplômés.

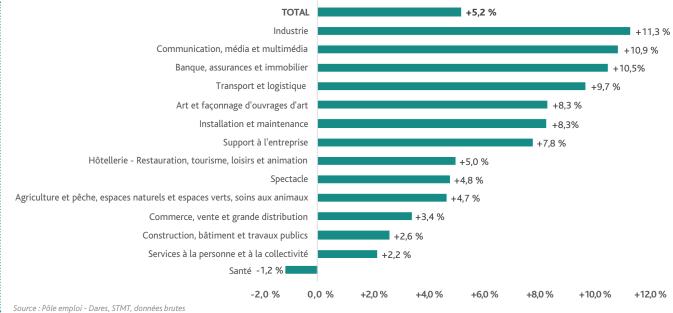
La demande d'emploi pour ce public, qui bénéficiait d'une évolution favorable depuis 2016 enregistre une croissance soutenue sur un an: +7,9 % (soit +5800 demandeurs d'emploi) contre +5,2 % pour l'ensemble des publics.

À l'inverse, on comptabilise dans la demande d'emploi un nombre moins important de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE). Ces derniers présentent une baisse de 3,3 % s'expliquant pour partie par un volume d'inscriptions moins marqué que par le passé et d'autre part par le non renouvellement du statut BOE alors que les demandeurs d'emploi demeurent inscrits à Pôle emploi.

Des impacts de la crise sanitaire sur la demande d'emploi hétérogènes d'un territoire à l'autre mais qui touchent tous les bassins d'emploi de la région à l'exception de Lourdes à fin décembre 2020.

Les taux d'évolution annuels de la demande d'emploi varient fortement d'un bassin à l'autre et s'échelonnent de -0,3 % à +13,6 %. Les bassins de Figeac et de L'Isle-Jourdain figurent parmi les territoires les plus impactés de la région avec des hausses dépassant les 10 %. Le bassin d'emploi de Lourdes, fortement impacté par la crise sanitaire au moment de sa saison, enregistre à fin décembre une légère baisse de sa demande d'emploi sur un an (-0,3 %). En lien avec le ralentissement observé dans le secteur aéronautique, la progression de la demande d'emploi demeure importante sur Toulouse (+9,8 %). Ce bassin concentre, à lui seul, 36 % de la hausse annuelle régionale avec 10850 demandeurs d'emploi supplémentaires.

Évolution annuelle du nombre de demandeurs d'emploi par domaine de métiers recherchés



LES REPRISES D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Un nombre de reprises d'emploi plus faible qu'en 2019

Au cours de l'année 2020, la région recense 395063 reprises d'emploi de plus d'un mois*. En lien avec la crise sanitaire et ses effets sur le marché du travail, les reprises d'emploi baissent de 6,3 % sur un an. C'est au cours du 3ème trimestre que le nombre de reprises d'emploi a été le plus fort (124 011) tandis que les premier et dernier trimestres observent des reprises moins nombreuses (respectivement 84 520 et 88 344).

Le taux de reprise d'emploi, c'est-à-dire le nombre de reprises d'emploi rapporté au nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A ou B, s'élève en moyenne mensuelle à 7,2 % en Occitanie entre janvier et décembre 2020. Il baisse de 0,9 point sur

Les demandeurs d'emploi âgés, inscrits depuis plus de deux ans à Pôle emploi ou encore faiblement diplômés présentent des taux de reprise d'emploi plus faibles.

L'âge est un facteur déterminant de la reprise d'emploi. Le taux de reprise d'emploi décroît au fur et à mesure que l'âge avance. Il s'établit à 10,3 % pour les moins de 25 ans alors qu'il n'est plus que de 4,5 % pour les 50 ans et plus. Les reprises d'emploi ont globalement baissé sur un an pour toutes les classes d'âge. Néanmoins, les 50 ans et plus ont finalement été les moins impactés par cette diminution (-3,3 % contre -7,1 % pour les 25 à 49 ans et -6,2 % pour les jeunes).

De même, l'ancienneté d'inscription à Pôle emploi joue un rôle important sur la reprise d'emploi. Plus la durée d'inscription est longue et moins le taux de reprise d'emploi est élevé. Ainsi, le taux de reprise d'emploi s'élève à 8,1 % pour les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an et à 5,6 % pour ceux inscrits depuis plus de deux ans.

Le taux de reprise d'emploi est plus important pour les personnes qualifiées, comme les techniciens, agents de maîtrise ou cadres, où il s'établit à 7,7 %. A contrario il se situe à 6,2 % pour les employés non qualifiés.

Selon le niveau de formation, le taux de reprise d'emploi varie également. Il est de 8,0 % pour les demandeurs d'emploi possédant au moins le BAC contre 6,7 % pour ceux détenant un CAP-BEP.

Certains domaines professionnels recherchés par les demandeurs sont plus porteurs que d'autres. Parmi les domaines où le taux de retour est le plus important, on trouve d'abord la santé (9,3 %) et le BTP (9,1 %), suivis des métiers de la banque et assurance (8,5 %) et de l'hôtellerie-restauration (8,4 %).

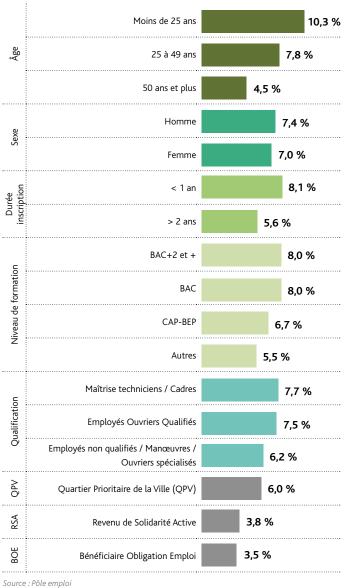
Sur un an, à l'exception de la banque-assurance, le nombre de reprises d'emploi a baissé dans l'ensemble des domaines. En lien avec la crise sanitaire et les mesures gouvernementales prises pour enrayer la propagation du virus, c'est dans l'hôtellerie-restauration ainsi que dans le domaine du spectacle que le nombre de reprises d'emploi a le plus baissé sur un an (respectivement -10,5 % et -16,3 %).

La précarité et le handicap jouent défavorablement sur le taux de reprise d'emploi.

Le taux de reprise d'emploi des bénéficiaires du RSA n'est que de 3,8 %. Pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, la situation est identique avec un taux de reprise d'emploi de 3,5 %. Le fait de résider dans un quartier prioritaire amoindrit les chances de reprises d'emploi avec un taux de 6,0 % contre 7,4 % pour ceux qui ne résident pas en QPV.

* La mesure des reprises d'emploi est réalisée à partir d'un rapprochement des fichiers des demandeurs d'emploi de Pôle emploi et des déclarations préalables à l'embauche issues de l'ACOSS et de la CCMSA. Seules les reprises d'emploi d'un mois ou plus sont prises en compte. Un demandeur d'emploi peut bénéficier de plusieurs reprises d'emploi au cours

Taux de reprise d'emploi mensuel selon les caractéristiques des demandeurs d'emploi



Les jeunes davantage touchés par la crise sanitaire

En Occitanie, 95 490 demandeurs d'emploi en catégories A, B et C ont moins de 26 ans à fin décembre 2020 (données brutes). Ils représentent 16 % des inscrits à cette date, soit une part identique à celle de la France. Chez les jeunes, la saisonnalité est très marquée, avec un pic du nombre de demandeurs d'emploi en septembre (fin d'études).

Depuis 2014, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 26 ans a reculé de 2,8 % alors que la demande d'emploi tous âges confondus progresse de 17,1 %.

Durant la période de crise sanitaire, la situation des jeunes de moins de 26 ans s'est davantage détériorée que celle des autres demandeurs d'emploi. Fin décembre 2020, leur nombre progresse sur un an de 8,4 % (+5,2 % pour l'ensemble de la demande d'emploi en catégories ABC). En particulier, l'entrée en emploi des jeunes primo-arrivants sur le marché du travail s'est trouvée plus délicate dans ce contexte économique ralenti. De même, les jeunes, plus souvent positionnés sur les métiers du commerce et de l'hôtellerie-restauration, ont subi les difficultés rencontrées par ces secteurs. Ce constat se retrouve également dans l'intérim, variable d'ajustement des entreprises en temps de crise et qui emploie traditionnellement davantage de jeunes et d'hommes.

Les jeunes de moins de 26 ans sont dans l'ensemble mieux formés que leurs aînés.

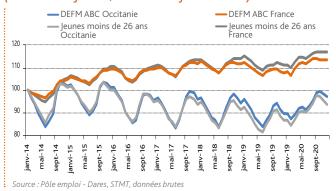
43 % des jeunes demandeurs d'emploi sont âgés de 21 à 23 ans, 34 % ont entre 24 et 26 ans et 23 % ont moins de 21 ans. La moitié des jeunes ne sont plus étudiants à l'âge de 21 ans. Les jeunes de moins de 18 ans sont en moyenne moins diplômés que les autres du fait de leur entrée précoce sur le marché du travail. Les jeunes âgés de 24 à 26 ans à fin décembre 2020 sont les plus formés puisque 71 % d'entre eux sont bacheliers, contre 64 % pour l'ensemble des jeunes (55 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi).

Les trois quarts des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans à fin décembre 2020 sont inscrits depuis moins d'un an, alors que ce ratio est d'un sur deux en moyenne pour l'ensemble des publics. Les jeunes sont proportionnellement moins nombreux que l'ensemble des demandeurs en catégorie ABC à bénéficier du RSA compte tenu des conditions d'entrée dans le dispositif (6 % contre 16 % pour l'ensemble de la demande d'emploi). Ils sont également moins souvent bénéficiaires de l'obligation d'emploi (2 % contre 9 %) car les pathologies se développent généralement avec l'avancement dans l'âge. Ils sont aussi moins souvent indemnisés (57 % contre 66 %) et exercent moins fréquemment une activité réduite au cours du mois tout en restant inscrits (30 % contre 35 %).

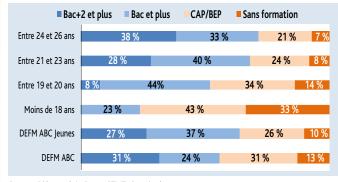
Les jeunes présentent un taux d'accès à l'emploi plus favorable que leurs aînés en Occitanie.

Les moins de 26 ans ont moins de difficultés à accéder à l'emploi que les autres publics. Ainsi, 47 % des jeunes demandeurs d'emploi inscrits à fin septembre 2019 en catégorie A ont trouvé un emploi (contrat de plus d'un mois) dans l'année qui a suivi leur inscription à Pôle emploi, alors que cette proportion se situe à 30 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi tous âges confondus. L'accès à l'emploi durable est plus facile que pour les autres publics: un jeune sur cinq y parvient alors que les contrats de plus de 6 mois concernent un demandeur d'emploi sur dix en moyenne.

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi en Cat. ABC (Ensemble et jeunes, base 100 en janvier 2014)



Niveau de formation des jeunes à fin décembre 2020



Source : Pôle emploi - Dares, STMT, données brutes

Les aides en faveur des jeunes

Des aides proposées par l'État: le plan #1jeune1solution.

Durement touchés par les conséquences économiques et sociales de la crise, les jeunes sont la priorité du plan France relance. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a annoncé, dès le mois de juillet 2020, le lancement du plan #1jeune1solution qui mobilise 6,5 milliards d'euros pour accompagner vers l'emploi les 16-25 ans. Ce plan est structuré autour de trois objectifs principaux: faciliter l'entrée dans la vie professionnelle, orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir et accompagner des jeunes éloignés de l'emploi en construisant 300 000 parcours d'insertion sur mesure. Ce plan a été décliné en Occitanie dès le 2ème semestre 2020. Il continue largement son déploiement en 2021.

Des aides à l'embauche d'un jeune pour les employeurs

En 2020, 6 800 demandes d'aide à l'embauche d'un jeune en CDD d'au moins 3 mois ou en CDI par une entreprise ou une association ont été acceptées.

Près de 22 500 demandes d'aide ont été validées pour les employeurs embauchant un jeune en alternance, principalement en apprentissage (94 % des contrats en alternance validés).

En fin d'année, une quarantaine de jeunes résidant en quartiers prioritaires ont été embauchés dans le cadre d'un emploi franc +, les employeurs bénéficient d'une aide exceptionnelle en recrutant ces jeunes qui rencontrent souvent des difficultés d'accès à l'emploi.

Un accompagnement intensifié des jeunes éloignés de l'emploi

Depuis le 17 août 2020 et sous l'impulsion du plan de relance #1jeune1solution, les jeunes éloignés du marché du travail, âgés de moins de 26 ans, et les jeunes reconnus travailleurs handicapés jusqu'à 30 ans inclus peuvent bénéficier d'un contrat Parcours Emploi Compétence spécifique (PEC). Ce dispositif est ouvert pour 2020 et 2021 pour l'embauche en CDI ou CDD de 6 à 24 mois. Le contrat de travail est subventionné par l'État à hauteur de 65 % du SMIC.

En 2020, 1279 PEC jeunes ont été prescrits dans la région Occitanie, dont 688 dans le cadre du plan #1jeune1solution. L'Hérault (30 % des PEC jeunes) et la Haute-Garonne (18 %) se partagent la moitié de ces contrats.

Les contrats signés sont essentiellement des contrats à durée déterminée (96 %). Les bénéficiaires sont majoritairement des femmes (68 %), de niveau baccalauréat ou inférieur (89 %). Près de 20 % d'entre elles sont issues de quartiers prioritaires de la politique de la ville (14 % pour les hommes). Enfin, 49 % des contractants étaient inscrits à Pôle emploi depuis au moins un an.

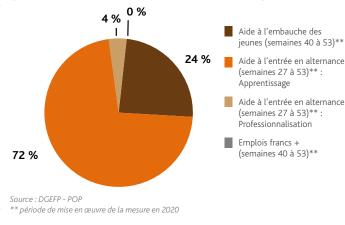
La majorité des embauches (56 %) provient des associations, viennent ensuite celles émanant des communes (23 %). La santé humaine et l'action sociale (39 % des prescriptions) et l'administration publique (32 %) sont les principaux secteurs d'activité employeurs de PEC jeunes.

Près de 700 jeunes ont bénéficié d'une embauche en Contrat Initiative Emploi (CIE) dans le secteur marchand.

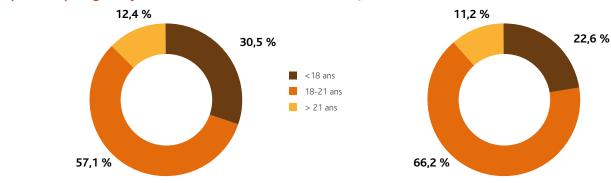
13 600 jeunes de moins de 30 ans ont bénéficié d'un accompagnement intensif des jeunes (AIJ) de la part de Pôle emploi pour retrouver plus rapidement un emploi.

Les missions locales ont intensifié l'accompagnement des jeunes les plus fragiles grâce à la mobilisation du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA): sur l'année 2020, 40 300 jeunes très éloignés de l'emploi sont entrés en PACEA, et, parmi eux, 12 300 ont bénéficié de la Garantie Jeunes. Près de 3 jeunes sur 4 en PACEA ont entre 18 et 21 ans.

Répartition des aides à l'embauche selon le dispositif



Répartition par âge des jeunes entrés en PACEA* et en Garantie Jeune



Source : DGEFP - DARES Bases CUI

^{*} PACEA : parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie

LE DÉVELOPPEMENT DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE) RALENTI PAR LA CRISE SANITAIRE

* Les 4 dispositifs : Association intermédiaire (AI), entreprise d'insertion (EI), entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) et Ateliers et chantiers d'insertion (ACI).

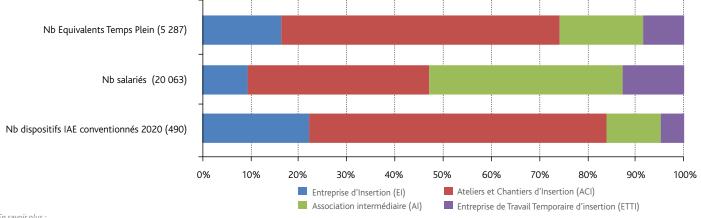
En 2020, 490 dispositifs* ont été conventionnés au titre de l'IAE pour accueillir des personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale ou professionnelle. Globalement, les dispositifs de l'IAE continuent de se développer sur le territoire régional (+5,1 %), excepté les associations intermédiaires, qui ont vu leur nombre diminuer en un an (-3,6 %).

Le « pacte d'ambition pour l'IAE » présenté en septembre 2019 pour accompagner le développement de l'IAE (avec la création de 100 000 postes supplémentaires en 3 ans au niveau national) n'a pas eu les effets escomptés. En effet, seulement 20 000 salariés ont bénéficié d'un parcours d'insertion en Occitanie durant l'année 2020, soit 10,6 % de moins qu'en 2019.

Les structures de l'IAE ont été impactées, au même titre que les autres acteurs économiques, par la crise sanitaire de la covid 2019. D'après l'étude menée par la DARES, la majorité des structures de la région (80 %) a déclaré avoir arrêté ou diminué de plus de 50 % ses activités pendant la première période de confinement avec un recours généralisé à l'activité partielle.

Ce ralentissement économique a principalement touché les AI et les ETTI qui font de la mise à disposition de personnels auprès de leurs clients (particuliers et entreprises), tandis que les EI et les ACI embauchent pour leur propre activité. Ainsi en 2020, le nombre d'équivalents temps plein a chuté de plus de 20 % dans les AI (-21,6 %) et les ETTI (-24,6 %), alors qu'il est resté stable dans les ACI et a légèrement augmenté dans les EI (+4,5 %). Durant cette période de crise, la très grande majorité des SIAE (95 %) a mis en place des mesures pour adapter et maintenir, à distance, l'accompagnement socio-professionnel des salariés en insertion. Malgré ces actions d'accompagnement, en raison du contexte de repli du marché du travail, les salariés ont rencontré plus de difficultés que dans le passé à trouver une solution à l'issue de leur contrat en insertion. En 2020, le taux de sorties positives (emploi durable, emploi de transition, formation ou suite de parcours dans l'IAE) s'établit à 40 %, contre 47 % en 2019.

Répartition des dispositifs, des salariés et des ETP de l'IAE



En savoir plus:

https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/insertion-activite-economique/ https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/pacte_d_ambition___insertion_par_L_activite_economique.pdf

Données provisoires arrêtées au 31/03/2021

Sources: ASP / DARES

Retrouvez cette brochure sous format électronique, sur les sites internet:

https://occitanie.dreets.gouv.fr/ Rubrique: Études et statistiques

www.observatoire-emploi-occitanie.fr

Rubrique : Marché du travail > Bilan du marché du travail



RÉGION OCCITANIE

Pôle emploi Occitanie - Dreets Occitanie

Directeurs de publication

T. Lemerle (Pôle emploi) - C. Lerouge (Dreets)

MP. Bertrand, G. Cabusat, L. Casanova, C. Landes, V. Vilette, E. Surowiec et A. Segala (Pôle emploi)

M. Dhune, M. Guiguet, C. Mandelblat, V. Salabert (Dreets) Mise en page

Ogham Mai 2021



